Association de Prévention Spécialisée

ÉQUIPES ÉDUCATIVES

LORMONT

1 rue Jean Moulin
Appt. 109
33310 LORMONT
Tél. 05 56 44 00 42
ajhag.lormont@wanadoo.fr

CENON - FLOIRAC

11, rue F. de Châteaubriand
33150 CENON
Tél. : 05 57 30 62 24
ajhag-cenon@wanadoo.fr

49, rue Jules Guesde
33270 FLOIRAC
Tél. : 05 57 54 70 01
ajhag.floirac@wanadoo.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

Mars 2021

Siège Social

Association Jeunesse Hauts de Garonne

30 rue de la République – 33150 CENON
05 56 06 28 25 - ajhag.siege@orange.fr – www.ajhag.fr
Siret : 300 796 653 000057 – APE 9499 Z

SOMMAIRE

Rapport moral
Rapport d'activité
- L'AJHaG : valeurs et principes fondateurs
- Le contexte opératoire : focus sur les impacts sociaux liés à l'épidémie
- L'activité éducative

Carte d'identité de l'association

RAPPORT MORAL

Régis DOQUET,
Président

Quelques mots de remerciements vraiment très chaleureux à toutes celles et tous ceux qui sont avec nous aujourd'hui. Bien sûr, nos AG ont une dimension formelle et constituent une obligation légale qui peut être pesante mais les lois, dans une démocratie, c'est ce qui nous permet de vivre ensemble. Les liens peuvent peser mais ils libèrent, nous y reviendrons plus loin. Merci d'être là pour faire vivre notre association.

Il nous faut évoquer la difficulté exceptionnelle de la période actuelle.

Difficulté pour la société, les états, le nôtre en particulier et j'insisterai moins sur les désordres ou les retards que sur le caractère hors normes de la crise qu'affrontent ses dirigeants.

Difficulté pour nos communes. Un remerciement particulier à leurs élu(e)s qui sont avec nous aujourd'hui et qui sont particulièrement bien placés pour savoir que dans les crises majeures, les plus pauvres sont toujours en première ligne.

Difficulté pour l'ensemble du personnel dont l'existence a été bouleversée. J'ai déjà exprimé l'an passé notre reconnaissance pour la réactivité dont ils et elles ont fait preuve, mais je veux souligner un fait en partant de l'ensemble du bilan 2020. Je prends un critère dont les éducateurs soulignent, à raison, le caractère uniquement quantitatif : le nombre de jeunes rencontrés ou accompagnés par l'AJHaG. En 2020, il est certes un peu inférieur à ce qu'on avait enregistré en 2019, année marquée par une progression remarquable, mais, dans ces deux catégories (je vous renvoie pour tout cela au rapport d'activité présenté par le directeur) il est significativement supérieur aux résultats de l'année 2018 et de celles qui précèdent.

La difficulté de la période que nous vivons a été illustrée de façon brutale par ce qui est arrivé à l'un de nos éducateur victime d'un coup de feu tiré par un habitant hors de lui. Je ne rappelle pas seulement ces faits pour le nécessaire hommage que nous devons à celui qui a été blessé alors qu'après un premier coup de feu, il mettait à l'abri les jeunes. J'adresse, au nom de tous, nos vœux de complet rétablissement à Paul Jobert. J'évoque tout ceci pour souligner que nous partageons les difficultés et les craintes des jeunes et de la population. Je rappelle aussi à ce sujet l'attente anxieuse de la fin de l'année pour nous toutes et nous tous.

Dans cette période lourde, deux aspects de notre vie interne me semblent porteurs d'espoir et doivent à mon sens être soulignés :

- Le premier est **l'évaluation du schéma départemental.** L'AJHaG s'engage sans réserve dans cette démarche. Le Conseil Départemental a souhaité nous associer à cette évaluation. Nous, c'est à dire les salariés comme les bénévoles, mais aussi celles et ceux avec qui nous travaillons. Le Département me semble ainsi dans le droit fil de son choix de la voie associative et nous lui en sommes très reconnaissants, d'où notre propre engagement dans un travail qui, pour nous, commence dans les jours qui suivent.

- Le second point est la **révision de notre projet associatif.** Je rappelle le souhait émis lors de la précédente AG : réfléchir au rôle des salariés dans notre association et aller vers une plus grande coopération. Dans cet esprit, nous avons proposé d'associer les salariés à une révision relevant statutairement des seuls administrateurs. Je souligne l'engagement très important du personnel en réponse à notre proposition et la qualité du travail mis en place dans les ateliers. Cette expérience, qui est à replacer dans la perspective évoquée plus haut, nous a conduit à réexaminer notre fonctionnement et elle peut déboucher sur des propositions d'amélioration.

Dans les deux démarches évoquées, il s'agit de la vie de l'association et donc, en définitive, de démocratie. Toutes et tous nous devons chercher à mieux user de nos lieux d'échange démocratique existants : l'AG, le CA, le CSE, les rencontres institutionnelles. Toutes et tous, nous pouvons proposer des améliorations.

Rien ne peut être simpliste, s'agissant de démocratie. Cela prend du temps et le nôtre n'est pas extensible. Nous sommes donc dans une démarche de longue haleine et nous avons à relever un vrai défi. Dans un rapport qu'on lui avait demandé lors de son arrivée, Christian Lautier avait jadis souligné fort justement le passage inéluctable d'une logique purement associative avec ses exigences et des engagements exceptionnels à une logique de service. Le défi est de maintenir la vie démocratique de l'association dans cette logique aujourd'hui acquise. La voie que nous empruntons nous donne une chance de relever ce défi. Par votre vote, vous êtes maintenant appelés à manifester votre accord avec ce choix.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mohamed BOULAHOUAL, directeur
Marina NOVELLA, cheffe de service éducatif
Abdoulaye N'DIAYE, chef de service éducatif
Karelle LALANNE, psychologue

L'AJHAG
VALEURS ET PRINCIPES FONDATEURS

Mohamed BOULAHOUAL, directeur

- L'éducation populaire
- L'usager-citoyen
- Une laïcité éclairée
- La bientraitance des professionnels
- L'égalité des usagers

Le projet associatif[1] constitue le cadre politique et philosophique de l'association. Il permet de situer le positionnement stratégique de cette dernière dans son environnement social, économique et politique et vise à promouvoir les valeurs et principes attachés à notre mission.

Comme le montre le schéma ci-contre, le cadre philosophique et politique qui fonde notre projet associatif est structuré autour de cinq principes :

L'ÉDUCATION POPULAIRE. Né dans le courant du 18ème siècle, ce mouvement promeut une politique de développement individuel et collective des personnes fondée sur des modalités alternatives et complémentaires au système éducatif *traditionnel*. Il reconnaît à chacun la volonté, la capabilité *et la capacité* à se réaliser et à se développer quelque soit son statut social, son milieu social, son sexe et son âge. Dès son origine, le mouvement d'éducation populaire s'est construit dans une démarche de reconnaissance de la culture populaire comme espace d'autoréalisation et d'autoconstruction sur le plan social et identitaire, en opposition au système élitiste et académique.

Ce mouvement sera structuré par deux mouvements importants : la période qui va suivre le siècle des lumières et le front populaire (1936-1937). La période post-siècle des Lumières donnera lieu au développement des premières grandes associations laïques d'éducation populaire[2], la création de la Ligue de

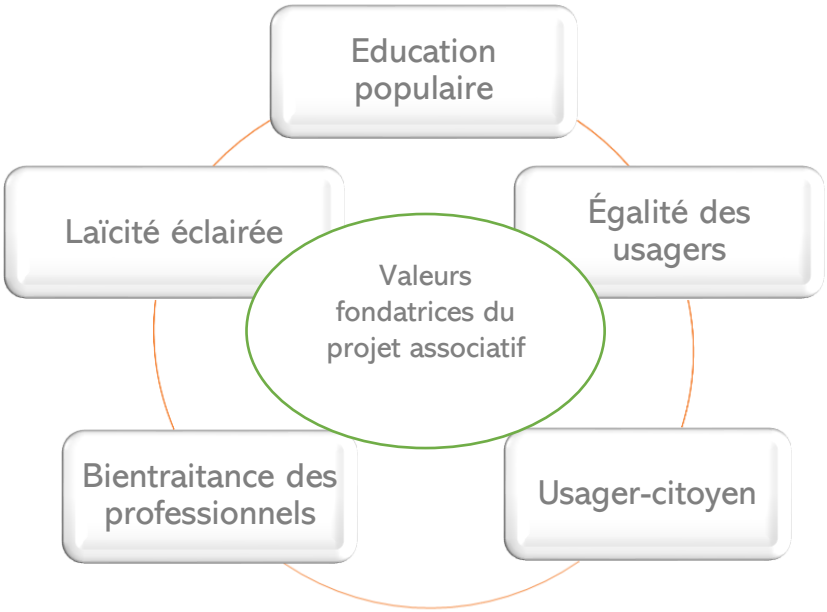

l'enseignement en 1866, la séparation de l'Église et de l'État, l'école publique laïque et obligatoire ainsi que les premières lois sur la liberté syndicale de Waldeck Rousseau[3].
Quant au Front populaire, au-delà de l'acquisition de nouveaux droits salariaux qu'il permettra, il constituera le point de départ

[1] 2016-2021
[2] l'Association philotechnique, l'Association polytechnique (créée par des membres de l'École polytechnique et animée par Auguste Comte)
[3] 1846-1904

d'une prolifération d'associations s'inspirant du mouvement de l'éducation populaire et plus particulièrement dans le champ de l'animation sociale et culturelle[4]. Pour certains auteurs, cette période de foisonnement associatif venait marquer le double mouvement d'une rupture avec une société réduite à sa dimension économique et capitaliste et le développement d'un modèle privilégiant la dimension culturelle des individus[5].

Les années qui suivront verront le développement d'une pluralité d'institutions et d'associations en direction de la jeunesse se réclamant de l'éducation populaire . Associée historiquement au champ de l'animation socioculturelle[6], les principes liés à ce mouvement se sont aujourd'hui diffusés dans l'ensemble des professions du travail social. Dans ses déclinaisons les plus fondamentales, la démarche d'éducation populaire est articulée autour de deux principes majeurs : la citoyenneté et la laïcité.

L'USAGER-CITOYEN. Ce deuxième principe fondateur du projet associatif découle du premier (éducation populaire). Articulé à la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale[7], le concept d'usager-citoyen implique de considérer le « jeune » en tant qu'acteur doté de droits et libertés individuels.

Il s'agit en l'occurrence de le positionner au cœur du système organisationnel, fonctionnel et opératoire[8]. Dans les faits, cela se traduit par la mobilisation de différents moyens :

- Le droit au respect de sa dignité, son intégrité, sa vie privée, son intimité et sa sécurité ;
- Le libre choix vis-à-vis des prestations qui lui sont proposées ;
- Un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son inclusion, adapté à son âge et à ses besoins ;
- L'adhésion systématique de son accord ou de la personne habilitée à exercer autorité ;
- La confidentialité des informations le concernant ;
- L'accès à toute information ou document relatif à sa situation ;
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont il bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition. La participation directe ou avec l'aide de son

[4] CEMEA, CLAJ,
[5] Pierre Bourdieu *La Distinction*, critique sociale du jugement, Joffre Dumazedier, le développement culturel
[6] Jacques ION, Joffre DUMAZEDIER

[7] Article L311-3 CASF
[8] Cf. travaux de Batifoulier, Laforcade, Jeager, Jacques Ladsous et Brigitte Bouquet, rapports de l'ANESM, (…)

représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accompagnement qui le concerne.

↘ UNE LAÏCITÉ ÉCLAIRÉE

En droit, la laïcité est le « principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse » et « d'impartialité ou de neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses »[1]. Le mot désigne par extension le caractère des « institutions, publiques ou privées, qui sont indépendantes du clergé et des Églises ». Les deux étapes-clés dans le processus de laïcisation de la société française sont :

- La Révolution française, notamment dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et reprise par le préambule de la constitution de 1958, dont l'article Ier rappelle que : *La France est une République laïque* [...] Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion....;

- La loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État ; l'intitulé d'une loi n'a cependant aucune valeur juridique. Seuls comptent les « principes » (Titre 1er Principes) énoncés aux articles 1 et 2 : liberté de conscience, libre exercice des cultes et séparation des cultes et de la République. On peut considérer qu'il en résulte les principes de non-ingérence et de séparation avec les institutions religieuses ; les institutions religieuses ne peuvent avoir d'influence sur l'État et l'État ne peut avoir d'influence sur les Églises ou leurs croyants sauf en tant que citoyen : la séparation est donc réciproque.

Une laïcité éclairée signifie pour l'association de s'interroger en permanence sur l'impact de l'application de ce principe sur notre public et son articulation avec notre mission d'inclusion sociale et institutionnelle. Il s'agit en l'occurrence de penser ce principe dans une triple dimension : une laicité contextualisée, inclusive et vertueuse.

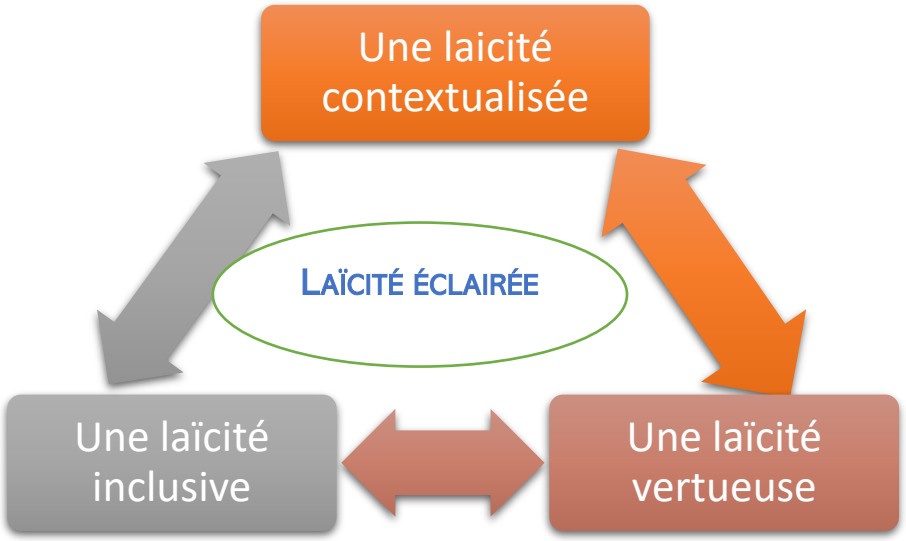

LA BIENTRAITANCE DES PROFESSIONNELS

La notion de *bientraitance* est récente dans le champ du travail social. Elle est apparue au cours des années quatre-vingt dans une perspective de prise en compte des aspects humains dans le soin des malades. Cette notion, appliquée aux usagers, trouvera ses premiers fondements juridiques dans la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et sera reprise dans les Lois de 2005[9] et 2007[10].

De manière synthétique, nous pouvons considérer que cette notion repose sur une culture de respect et de bienveillance de la personne.

Comme mentionné dans le projet associatif : la bientraitance renvoie au souci permanent qui vise à permettre aux professionnels de notre association d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles. Cela se traduit par la mise en œuvre d'une véritable politique d'évolution des parcours professionnels adossée à une mobilisation des ressources internes et externes permettant à chaque professionnel d'évoluer dans les meilleures conditions[11].

L'ÉGALITÉ DES USAGERS. Ce dernier principe s'inscrit dans une volonté de considérer les publics sur un même « pied d'égalité » indépendamment de l'origine, du sexe ou de tout autre attribut de différenciation. Comme l'indique le projet associatif et en référence à la Loi de 2005 sur l'égalité des chances, les « prestations délivrées par l'association doivent être considérées comme un droit pour tous indépendamment des questions de genre et d'appartenance cultuelle ou culturelle. Ce fondement est constitutif du principe de non-discrimination »[12]

EN CONCLUSION DE CETTE PARTIE SUR LE PROJET ASSOCIATIF, rappelons que celui-ci est structuré autour de cinq valeurs : éducation populaire, usager-citoyen, laïcité, bientraitance des professionnels et égalité des usagers. Rappelons également qu'un processus d'actualisation est engagé dans le cadre d'une participation globale à l'heure même où nous rédigeons ce rapport d'activité avec quelques modifications, notamment la contraction des deux principes usager-citoyen/égalité des usagers et l'élargissement de la bientraitance des professionnels à celle des usagers.

[9] Loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes
[10] Loi de 2007 réformant la protection de l'enfance

[11] Projet associatif, 2016, P ;16
[12] Projet associatif, 2016, P. 15

CONTEXTE OPÉRATOIRE

FOCUS SUR LES IMPACTS SOCIAUX LIÉS À L'ÉPIDÉMIE

Mohamed BOULAHOUAL, directeur

- Une accélération du processus de paupérisation et d'une surexposition sanitaire
- Des inégalités scolaires renforcées et une discontinuité pédagogique
- Le dehors comme alternative au-dedans

Karelle LALANNE, psychologue

- À l'heure du couvre-feu

Mohamed BOULAHOUAL, directeur

- Des quartiers de moins en moins populaires mais de plus en plus pauvres : vers un changement de paradigme

Il est toujours utile de donner quelques éléments de caractérisation de l'environnement d'intervention. Cela ne permet pas seulement de situer sociologiquement les publics mais également de prendre la mesure du poids des structures sociales et de l'actualité sociale sur les pratiques. La situation vécue socialement, économiquement et symboliquement des populations dites des quartiers prioritaires induit forcément des modes opératoires spécifiques.

Certes, les supports d'intervention historiques à la prévention spécialisée sont inchangés (travail de rue, actions collectives, …) mais leur contenu sur le plan éducatif et pédagogique sont radicalement différents comparé à un environnement qui ne serait pas soumis aux mêmes structures sociales.

Les pratiques se déroulent « in situ » et non sur le mode « in vitro » ou « hors sol ». Comme le diraient certains « tout n'est pas égal à tout et tout ne vaut pas tout ». Les populations des quartiers sont prises dans des questionnements qui relèvent autant des dimensions familiales et culturelles que des dimensions sociales et économiques (interculturalité, religiosité, discrimination ethnique, territoriale, ségrégation, …).

Ces thématiques qui renvoient finalement aux éléments constitutifs et contributifs de l'identité sociale et culturelle des jeunes (qui suis-je ?) et donc à leur rapport à la société au sens de l'ensemble de ses institutions inclusives et intégratives constituent le fondement de l'action éducative. En concomitance avec ces éléments que l'on pourrait qualifier de type structurel, existe tout un ensemble de facteurs liés à cette période d'épidémie du COVID-19 que nous traversons depuis maintenant plus d'un an et dont les effets pèsent lourdement sur la mise en œuvre de notre mission de prévention spécialisée. Comment poursuivre une action fondée sur la continuité et la durabilité dans un contexte marqué par l'inverse : la rupture (stop and go) et l'incertitude ?

Nous ne sommes pas tous égaux devant l'épidémie. Différentes enquêtes, ouvrages et articles ont montré les écarts d'impact de la crise sanitaire selon le milieu social d'appartenance. Toutes ces publications convergent vers un même point ; plus les populations sont « pauvres », plus les conditions de *supportabilité* et d'*accommodabilité » liées* à l'épidémie sont difficiles. Ou, pour le dire autrement, l'épreuve liée au COVID-19 a eu et continue d'avoir des effets dramatiques sur les populations des quartiers prioritaires tant sur le plan économique, social que psycho-social. Les recherches en sociologie dans ce domaine permettent de relever plusieurs tendances.

↘ UNE ACCÉLÉRATION DU PROCESSUS DE PAUPÉRISATION ET D'UNE SUREXPOSITION SANITAIRE

Les inégalités sociales et économiques dont sont l'objet les quartiers prioritaires ne sont plus à démontrer. Selon l'ONPV[13], en 2018, le taux de chômage dans ces quartiers était quasiment trois fois plus important comparé aux autres quartiers des villes comportant un quartier prioritaire (23,4 % contre 8,9 % respectivement). Selon cette même enquête, l'écart est encore plus significatif puisqu'il touche une personne sur trois (33 % contre seulement 15 % pour les autres quartiers).

Dans cette même enquête, nous apprenons également qu'à niveau scolaire égal, le taux de chômage dans ces quartiers est plus important que dans le reste des quartiers des villes dans lesquelles se trouve un quartier prioritaire : 28 % contre 16 % pour les non-diplômés et 16 % pour les bacheliers + 2 contre 6 % respectivement. Selon les données de l'INSEE 2017, 16,3 % des immigrés[14] sont au chômage contre 8,6 % des personnes nées en France.

Les facteurs explicatifs de ces écarts sont multiples : une discrimination sociale, ethnique et territoriale, un capital social, culturel et économique limité, un accès à de nombreux emplois de la fonction publique limité pour les personnes hors Union Européenne, (…).

Le dernier rapport sur la pauvreté en France fait état d'une explosion du nombre de pauvres[15] qui s'élève aujourd'hui à presque une personne sur dix (8,3 %) dont 22 % de jeunes (18-29 ans) vivants seuls. Dans certains quartiers, le taux de pauvreté atteint 80 % de la population avec toutes les conséquences sociales et éducatives que cela implique[16]. Sur la commune de Lormont, les dernières données font état d'un taux de pauvreté de 44 % sur le quartier de Génicart-Est contre 29 % pour la commune.

La crise sanitaire est venue renforcer ces processus de paupérisation dont les ménages des quartiers prioritaires figurent parmi les premières victimes.

Dans des domaines tels que le service (nettoyage de propreté, agent de surveillance, …) le bâtiment, la restauration et la garde

[13] Observatoire National de la Politique de la Ville

[14] Un immigré est une personne vivant en France, née étrangère hors de France, mais qui peut être de nationalité française. Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française (elle peut être née en France).

[15] Est considéré comme « pauvre » une personne seule qui perçoit 885 €/mois correspondant au dit seuil de pauvreté (soit la moitié du niveau de vie médian)

[16] Rapport sur la pauvreté 2020-2021, Observatoire des inégalités, 2ème édition

d'enfants, de nombreuses personnes se sont ainsi retrouvées au chômage du jour en lendemain.

En même temps que s'est opéré ce mouvement qui a fortement aggravé la situation économique des populations des quartiers prioritaires, à la différence des classes supérieures qui ont pu massivement utiliser le télétravail, parce que leur emploi est indispensable (caissières, aide à domicile, livreurs, …), ces catégories de type « ouvrier » et « employé » ont été contraintes de continuer à se déplacer sur leur lieu de travail, augmentant ainsi le risque d'exposition au virus. D'après une récente étude, à la fin de la première semaine de confinement, 39 % des ouvriers et employés continuaient ainsi de travailler sur site contre seulement 17 % des cadres et professions intellectuelles supérieures.

↘ DES INÉGALITÉS SCOLAIRES RENFORCÉES ET UNE DISCONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La question des inégalités scolaires selon les catégories socio-professionnelles ne date pas d'aujourd'hui. De nombreuses études sociologiques ont montré la prégnance, voire le creusement des écarts entre ceux qui disposent de l'*habitus de classe* et du *capital*[17], pour emprunter une terminologie de P. Bourdieu. Basé sur une approche méritocratique, le système éducatif français semble privilégier ceux qui ont déjà le plus de facultés sociales, économiques et culturelles.

Pour Georges Felouzis[18] l'école méritocratique consiste à *« mettre les élèves entre bons et moins bons et finalement on va donner plus d'éducation aux bons et les autres feront autre chose ».* Pour l'auteur, au-delà des facteurs de classe (sociale), ce *sont « les discriminations systémiques qui expliquent la hausse des inégalités ».* C'est pourquoi, il en appelle à une *« déségrégation des établissements scolaires »* pour rompre avec la montée en puissance des inégalités scolaires. L'actualité en décidera autrement.

Alors que les inégalités sont déjà très criantes, la crise sanitaire est venue renforcer ce processus. Sur les communes d'intervention, les retards scolaires avant la crise sanitaire à l'échelle des quartiers

[17] Cf. Travaux de Pierre Bourdieu, notamment *Les héritiers, Les étudiants et la culture* sur les mécanismes de *reproduction sociale*, 1964

[18] Georges Felouzis, *Que savons-nous des inégalités scolaires*, Que sais-je ? Etude réalisée au sien des collèges de la rive de droite (Lormont, Cenon et Floirac)

prioritaires représentaient quasiment le double comparé à la métropole.

Les élèves issus de Carriet (Lormont) sont plus de 23,10 % à accuser un retard à l'entrée en seconde alors qu'ils ne sont que 9 % pour la métropole et 10 % pour la commune. Lorsqu'on regarde l'orientation vers une formation professionnelle selon le milieu social, ils sont 60 % de ce même quartier à être issus du *milieu défavorisé* contre seulement 34 % pour la métropole. En ce qui concerne les 16-25 ans non-scolarisés et sans emploi, ils sont quasiment trois fois plus nombreux sur ce quartier par rapport à la métropole (32 % et 12 % respectivement).

La période liée au coronavirus et plus particulièrement les deux confinements que nous avons vécus ont sans doute accentué ces écarts de performance scolaire déjà abyssales. De nombreuses familles se sont retrouvées du jour au lendemain dans l'obligation d'assurer un accompagnement scolaire dont ils n'ont ni les moyens matériels, ni le capital culturel et pédagogique.

Les efforts des acteurs publics auxquels nous nous sommes associés n'ont pas suffi à pallier le manque. Là aussi, la fracture numérique est, semble-t-il, sans commune mesure.

Les témoignages des éducateurs font état de nombreux foyers dépourvus de ces équipements. Au contraire, lorsqu'ils en sont pourvus, ils ne disposent pas forcément de la logistique nécessaire (connexion internet, imprimante, …), ni des dispositions sociales et culturelles pouvant offrir un accompagnement pédagogique à leurs enfants.

Dans sa dernière étude sur l'impact du coronavirus, Olivier Cousin[19] insiste sur l'accroissement des inégalités sociales et pédagogiques induites et plus particulièrement dans les milieux défavorisés dont il note les difficultés à corriger les ruptures pédagogiques de l'Éducation nationale. Bernard Lahire[20] s'inscrit dans les mêmes perspectives d'analyse : « *il n'y a pas de continuité pédagogique mais plutôt une discontinuité* » du fait de l'inégalité sociale de départ. Pour l'auteur, cette « *situation renvoie chacun à sa condition de classe* » avec le risque de conduire à une « *déflagration sociale* » dont les premières victimes seraient les milieux défavorisés.

[19] Sociologue du travail à Bordeaux 2

[20] Olivier Lahire, ASH du 07.04.2020

↘ LE DEHORS COMME ALTERNATIVE AU DEDANS

Tout le monde se souvient de ces images d'une partie des classes supérieures quittant leurs logements urbains pour aller se réfugier dans leurs résidences secondaires dans le monde rural lors du premier confinement. En même temps que ces images tournent en boucle sur les chaines d'info en continu, les premières contraventions pour non-respect des règles liées au confinement commencent à « tomber ».

Le tout, relayé par le message implicite (quand il n'est pas clairement exprimé par certains chroniqueurs) d'une désinvolture, voire d'un déni de l'épidémie prêtés aux populations des quartiers au motif qu'elles seraient sous l'emprise de thèses conspirationnistes et complotistes. Comme le précise B. Lahire, chacun est renvoyé à sa condition de classe sous le discours dominant d'une différenciation culturelle, supposée être un frein à une prise de conscience de l'état d'urgence dans lequel le pays s'était alors retrouvé.

D'un côté, une partie de la population qui choisit les conditions de vivre son confinement, de l'autre, une population désignée socialement comme étant « hors sol » face à l'épidémie. Le conjoncturel se mêlant ainsi au structurel, les effets de l'épidémie se combinant aux processus de ghettoïsation pour *in fine* venir renforcer le sentiment d'une « double peine ».

Les jeunes que nous accompagnons nous le disent tous les jours : la situation était déjà très difficile avant (l'épidémie), elle l'est encore plus aujourd'hui. Durant la période du premier confinement, certains font état de contrôles allant jusqu'à trois, quatre fois dans une même journée avec des contraventions qui avoisinent les 1500 € sur à peine quelques jours.

Le fait d'être dehors n'est pas vécu comme un choix. Ils le disent eux-mêmes. S'ils en avaient la possibilité, ils ne sortiraient pas. Si leurs conditions de logements leur permettaient de combiner le *dehors* et le *dedans*, le *familial* et le *personnel*, le *soi* et le *nous, le singulier et le pluriel,* ils ne passeraient pas autant de temps dehors.

C'est donc bien cette insupportabilité à vivre dans un cadre qui ne donne pas le choix des interactions entre le *soi* et le *nous*, *l'individuel* et le *collectif*, les *activités du dedans* et *du dehors* (barbecue, grillades, …) liée à l'exiguïté des appartements et à la *densité/promiscuité* de l'habitat collectif qui amène ces jeunes à investir un espace public de moins en moins public du fait de l'omniprésence de la vidéosurveillance et des effets de surpeuplement dans ces quartiers.

Selon le rapport sur les inégalités 2020, le surpeuplement concerne 18 % des ménages du premier quartile, 16 % des ouvriers et 15 % des employés, 29 % des immigrés et 21 % des familles monoparentales contre seulement 7 % des cadres. Cette tendance s'observe principalement dans les quartiers prioritaires où domine l'habitat collectif de type HLM. Aux problèmes d'exiguïté, de vétusté et de dégradation que l'on retrouve souvent dans ce type d'habitat s'ajoutent les difficultés de surpeuplement réduisant ainsi considérablement les marges de manœuvres et de cohabitation familiale.

D'après ce même rapport, plus d'un ménage sur cinq dans ces quartiers est en situation de surpeuplement (22 %). Autant dire que les possibilités de respiration sont très limitées. Face au confinement, la pression est encore plus forte. Les risques d'implosion sont parfois palpables. Alors que certains peuvent réguler leur quotidien par du jardinage, du bricolage dans un espace dédié, manger dehors, (…), à l'inverse, les habitants des quartiers n'ont de choix que celui de rester dans leurs appartements.

La quasi-absence de ce que Schwartz (1990) appelle les *« tiers-espaces »* entre le travail et le logement, entre la vie professionnelle et la vie familiale, si importants pour l'équilibre social et psychologique contribue à exacerber les tensions et les conflits. S'il fallait opérer une métaphore, cela s'apparenterait à une cocotte-minute sans soupape de sécurité.

En période de confinement, la pression est encore plus forte. Et c'est pour échapper à cette pression que les jeunes investissent l'espace public. Souvent décriés par les autorités locales, parfois verbalisés par les services d'ordre, de temps à autre montrés du doigt par les habitants, ces jeunes n'ont pas d'autres choix que celui d'être dehors pour échapper à la pression du « dedans ».

Le dehors est ainsi appréhendé et vécu comme un espace de régulation des dynamiques sociales et familiales du dedans. Il est à la fois une continuité du dedans tout en s'inscrivant dans une forme de rupture avec celui-ci. Il vient compenser ce qui ne peut être dit et fait dans le dedans et permet ainsi de réajuster les relations et les interactions dans celui-ci.

Pour reprendre notre métaphore, d'une certaine manière, le dehors vient se substituer temporairement et rationnellement au dedans et permet ainsi de jouer ce rôle de soupape de sécurité si indispensable au bon fonctionnement de la cocotte-minute. Les jeunes ne sont pas dehors uniquement pour être dehors, ils le sont pour supporter tous les aléas inhérents à leurs conditions de

logement et plus largement à leur situation de classe. La fonction sociale occupée par le dehors rejoint celle de Schwarz sur le *« tiers-lieux ».* Il est à la fois un moyen de régulation du dedans et un espace de construction du soi dans ses multiples rapports aux autres.

↘ A L'HEURE DU COUVRE-FEU

Ce 17 mars 2020, nous avons été saisis par ce que le réel de l'épidémie faisait consister pour tout un chacun à savoir le poids de l'espace métrique, ce qu'était « avoir un corps », la solitude dans ce confinement forcé, sa place dans l'existence… Tout a été soudainement mis entre parenthèse dans nos pratiques de prévention spécialisée jusqu'à retourner dans ce qui fonde l'essence même de ce travail, la rue. La « présence sociale » au sein des quartiers, le principe du « aller vers », ont été mis à mal chez les éducateurs de rue.

Un an après….

Au confinement succède le couvre-feu si complexe à subjectiver par moment pour des jeunes agités dans leur corps en mutation. Le couvre-feu prend ses racines au moyen âge, l'usage était d'éteindre le feu dans les cheminées avant d'aller se coucher, « coup de cloche qui marquait l'heure de se retirer chez soi et d'éteindre feu et lumière » afin d'éviter des incendies. Dans ce couvre-feu qui s'impose à nous, il s'agit de freiner la propagation du virus en entravant le temps, l'espace public, le lien social.

Par là même cela revient aussi à étouffer le feu pulsionnel de l'adolescence, à restreindre les corps. Il y a plus que jamais chez les jeunes des questions sur leur avenir, une peur de ne plus avoir de place dans la société. Ces affects engourdis refont surface quand ils ne trouvent à se parler en court-circuit dans des passages à l'acte.

Le couvre-feu s'il est nécessaire, crucial au plan sanitaire, rappelle à l'ordre une jeunesse du côté des plaisirs de la vie qui doivent cesser, passée une certaine heure, faisant monter sur la scène un peu plus les valeurs de l'école et du travail comme signifiants maîtres. Tous les jeunes cependant ne sont pas marqués par ces semblants et peuvent se sentir plus exclus encore de ces identifications dans lesquelles ils ne trouvent à s'inscrire. Quels sont les effets de ce couvre-feu sur les quartiers ? Nous avons constaté que les jeunes ont donné un tour de vis supplémentaires à leurs mouvements de vie restant à proximité à présent des immeubles pour remonter le plus vite possible au moment de l'heure fatidique. Ils nous montrent qu'ils tiennent néanmoins à ces modalités de parole, plus resserrées que jamais. L'espace vital s'est considérablement rétréci, les jeunes se sentent « enfermés » dans un territoire aux limites toujours plus étroites. Il n'y a plus cette possibilité de sortir *hors* les murs, de faire ses expériences ailleurs. Tout s'est rétréci mais l'espace psychique de pensée, propre à chacun, si singulier est préservé.

D'autres jeunes bravent ce principe de restriction pour tous avançant plus masqués encore, dans l'ombre des quartiers déserts, redoublant là leur non-rencontre avec l'Autre du lien social. Au couvre-feu, des modalités de réponse inversées, moins dialectisées, se déploient chez certains jeunes qui font feu de tout bois pour décharger cette énergie réfractaire à toute parole et se sentir exister.

↘ DES QUARTIERS DE MOINS EN MOINS POPULAIRES MAIS DE PLUS EN PLUS PAUVRES : VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME

La notion de *quartier populaire* est plutôt récente. Jusqu'à l'avènement de la politique de la ville au début des années 80, la terminologie employée était plutôt celles de « *banlieue populaire*, *faubourg populaire*, … » pour faire référence à ces *« grands ensembles »* qui ont vu le jour dans les années d'après-guerre pour faire face à l'urbanisation galopante et loger une main-d'œuvre ouvrière venue des anciennes colonies.

Mais très vite, avec l'avènement de la crise pétrolière de 73, cette période des grandes industrialisations fonctionnant sur le principe d'une taylorisation allait marquer le pas, inaugurant ainsi l'entrée dans un nouveau cycle : celui des années laborieuses.

L'espoir va laisser place au désespoir, la chute sociale va succéder au progrès social et les promesses d'un *monde meilleur* seront balayées par une forme de désenchantement social et de déliaison institutionnelle. À la prospérité que permettait et promettait une forte croissance économique et un pouvoir d'achat jamais atteint va succéder une crise de type systémique[21] qui va d'abord toucher les populations les moins dotées de dispositions sociales, culturelles et *qualificatoires*.

Moins protégées du fait de leur statut professionnel, elles vont plus facilement basculer du côté de ceux que Robert Castel appelle les *désaffiliés* ou les *surnuméraires*[22].

Les populations des quartiers prioritaires se trouveront au cœur de ce processus de *désinsertion*[23] ou de *dés-inclusion*. Quelques chiffres pour mieux prendre la mesure des inégalités sociales et économiques qui frappent les populations de ces quartiers.

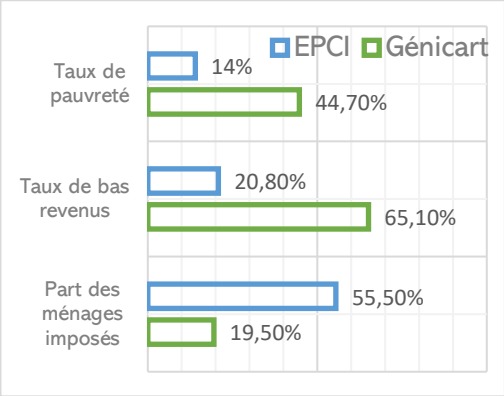

Comme le montre le graphique ci-contre, le taux de pauvreté[24] afférent aux habitants de Génicart[25] est trois fois plus élevé que sur la Communauté Urbaine de Bordeaux (l'EPCI) sachant que le revenu médian était de 790 € contre 1 850 € pour la CUB[26]. Comparés à la CUB, le taux de bas revenus ainsi que la part des ménages imposés sont trois fois moins élevés (20,80 % contre 65,10 % et 19,5 % contre 55,50 % respectivement).

[21] Voir les travaux de Pierre Rosanvallon, Jacques Donzelot, Robert Castel, (…).
[22] Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat, Fayard, 1995
[23] Vincent de Gaulejac, *La lutte des places : insertion et désinsertion*, Desclée de Brouwer, 1994

[24] Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian
[25] Un des quartiers prioritaires de Lormont
[26] INSEE 2017

Sur le plan scolaire, comme le montre le graphique ci-dessous, les inégalités sont également très significatives. Le taux de retard scolaire à l'entrée en 6ème s'élève à 14,90 % contre 5 % pour la CUB et la part de la population titulaire d'un diplôme supérieur au Bac est trois fois moins importante sur Génicart-Lormont.

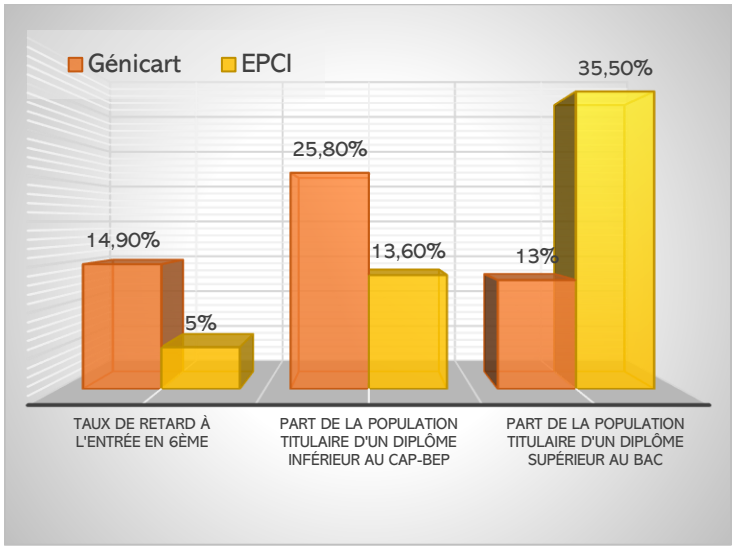

Si ces chiffres permettent de donner quelques indications objectives sur le creusement des inégalités à l'œuvre dans ces quartiers, ils ne permettent pas en revanche de rendre compte de certains phénomènes qui participent tout autant à leur appauvrissement et leur ségrégation.

De façon très schématique et au-delà des effets de crise économique (chômage, emploi précaire, crise du salariat, …), les populations de ces quartiers sont prises dans une dynamique sociale qui met en tension trois types de dimensions inscrites chacune d'entre-elles dans des processus de fragilisation-fragmentation, voire de rupture sociale et institutionnelle :

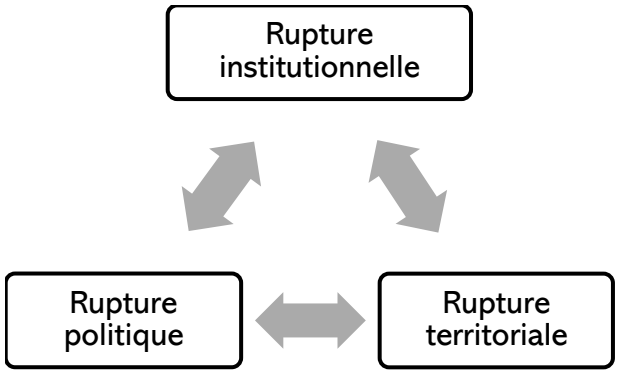

1-Une rupture institutionnelle qui se traduit par une mise à distance, voire un sentiment de méfiance quand ce n'est pas de défiance vis-à-vis des institutions en général. Nous ne reviendrons pas ici sur les relations pour le moins complexes avec les services de police mais cela vaut également pour d'autres types d'institutions perçues comme non-efficaces à résoudre les problèmes vécus.

2-Une rupture politique tant sur le plan de la chose publique que sur celui d'une citoyenneté active. Les taux d'abstention frôlent parfois les 80 % dans certains quartiers. Face à la dureté de la vie, les engagements de type citoyen sont loin de constituer une priorité. Lorsqu'ils s'engagent, ils sont souvent déçus par le manque de considération et de reconnaissance qui leur sont réservées. Les formules qui reviennent le plus fréquemment sont celles de *« l'arabe de service »* ou de *« militant-kleenex »* utilisé à des fins instrumentales pour ensuite les tenir à l'écart.

Et lorsque certains parviennent à se faire élire, ils font rarement partie du premier cercle du pouvoir. Ils ont l'impression d'être davantage utilisés pour leurs origines que pour leurs compétences en matière d'expertise sur la vie de la cité et leurs capacités à mettre en perspective des réponses. Face à une situation personnelle et sociale dont ils ont l'impression qu'elle ne change pas, c'est le désenchantement, la déception et la désillusion qui dominent. De telles situations nous éclairent sur les difficultés à *« faire société »* au sens d'une participation citoyenne à la vie de la cité. Comment s'inscrire dans un destin commun quand l'expérience vécue (localement) semble si loin du récit national ?

Comment fabriquer du collectif et du commun quand la logique qui prévaut est celle du *« eux »* et du *« nous »* ? La fracture sociale est confortée par une fracture territoriale et spatiale qui vient donner encore plus de force à la logique binaire entre les *« in »* et les *« out »*[27], entre ceux « d'en haut » et ceux « d'en bas » pour reprendre une métaphore plus actuelle et pour le moins révélatrice de la conception hiérarchique que certains prêtent à l'organisation sociale de notre société.

3-Une rupture territoriale. Les efforts de désenclavement des quartiers prioritaires et les opérations de rénovation urbaine entreprises dans le cadre de l'ANRU[28] permettent aux populations qui y vivent d'en faciliter l'accès au centre-ville et de disposer d'un cadre de vie amélioré. Même s'il existe encore des quartiers très enclavés[29], il n'en demeure pas moins que le tram a considérablement modifié le rapport de la rive droite à la ville de Bordeaux contribuant ainsi aux effets de métropolisation des communes de Lormont, Cenon et Floirac par une grande facilitation des mobilités. À titre d'exemple, la rue Sainte Catherine est à peine à une demi-heure de Dravemont-Floirac ou de Carriet-Lormont, alors qu'il faut davantage de temps pour s'y rendre à partir des quartiers du Lac ou de celui de Nansouty.

Malgré ces efforts, les identités de quartier et les sentiments d'appartenance, avec ce qu'ils peuvent produire du pire comme du meilleur ne se sont pas atténués. Nos constats de terrain nous conduisent à observer une prégnance, voire une amplification de ces phénomènes, à rebours de la métropolisation à l'œuvre, comme si ce processus de globalisation venait renforcer un désir d'ancrage et d'attachement au local. Si dans sa version la plus vertueuse, cet attachement au local peut être source d'une identité de quartier positive (lien social, brassage culturel, intergénérationnel, (…), il arrive parfois qu'il s'incarne dans une identité de quartier négative au sens des violences et rixes entre groupes de jeunes au motif d'une supposée réputation sociale et d'un honneur territorial qu'il faut défendre.

[27] Alain Touraine, *La société invisible*, Seuil, 1977
[28] Agence Nationale de Rénovation Urbaine

[29] Beausite-Cenon et tous ceux qui se situent sur la partie bas-Floirac (Fraternité, Cité du Midi, Libération, …)

L'ACTIVITÉ ÉDUCATIVE

Mohamed BOULAHOUAL, directeur

Rappel du cadre général des interventions

Le processus mis en œuvre dans le cadre des accompagnements individuels

Éléments de bilan des actions réalisées

- Répartition globale de l'activité : une baisse du travail de rue liée à l'épidémie
- Les actions collectives : une adaptation du support au contexte de crise
- L'action *Solid'Air* : un exemple d'action de solidarité (Abdoulaye N'DIAYE CSE équipe Cenon-Floirac)
- La prévention spécialisée et le développement social local (Marina Novella CSE équipe de Lormont)

RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL DES INTERVENTIONS

La mission de prévention spécialisée est structurée autour de trois grands axes : travail de rue, actions collectives et accompagnement social individuel et collectif. Comme le montre le schéma ci-contre, ces trois axes opératoires sont en interaction continue et s'auto-alimentent en permanence.

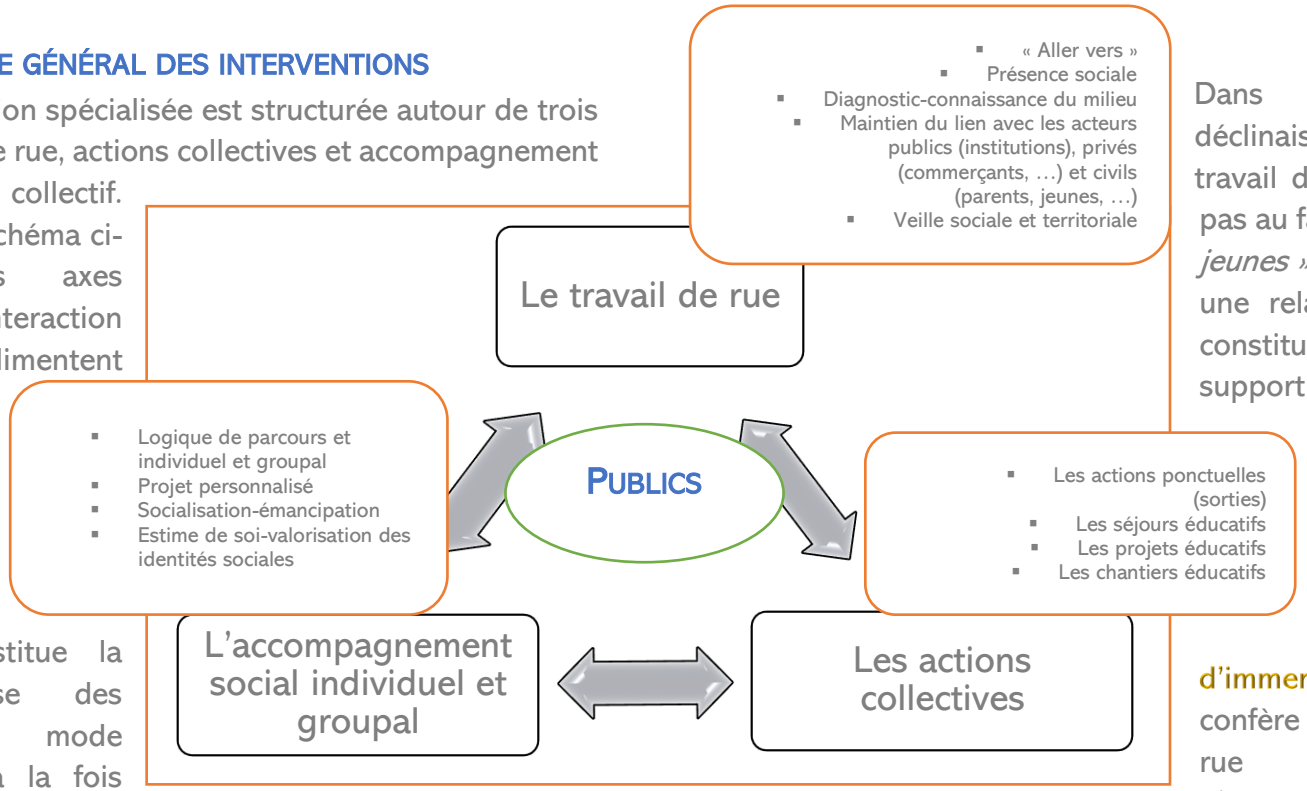

Le travail de rue dont la fonction première permet *d'aller vers* les jeunes, dans leur milieu de vie constitue la structure de base des interventions. Ce mode opératoire qui est à la fois contributif et constitutif de la prévention spécialisée est mobilisé par les équipes éducatives pour aller vers des publics dont la relation aux dispositifs de droit commun est altérée, voire inexistante.

Plus classiquement, la terminologie employée est celle de jeunes en *rupture sociale et institutionnelle*. Autrement dit cette partie de la jeunesse qui se sent exclue des dispositifs de *droit commun* et de l'ensemble des politiques d'inclusion sociale et professionnelle en place.

Dans ses multiples déclinaisons opératoires, le travail de rue ne se limite pas au fait *« d'aller vers les jeunes »* en vue d'instaurer une relation éducative. Il constitue également un support d'observation et de compréhension des dynamiques territoriales.

Ce travail d'immersion territoriale confère aux éducateurs de rue une dimension d'expertise sur les processus d'organisation sociale, les impacts de diverses politiques d'aménagement des quartiers, etc.

Le deuxième axe fort des supports opératoires concerne les actions collectives (Cf. schéma ci-dessus). Elles sont généralement mobilisées dans un double objectif : amorcer ou consolider une relation éducative avec un groupe de jeunes le plus souvent « accroché éducativement » dans le cadre du travail de rue.

↘ LE PROCESSUS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES ACCOMPAGNEMENTS

De manière générale, nous pouvons considérer l'ensemble des supports mobilisés comme autant de moyens ayant pour objectif d'optimiser le processus d'inclusion du jeune[30]. Issue de la loi de 2005 et 2016, cette orientation est clairement explicitée dans le schéma départemental de la prévention spécialisée. Dans ses aspects opératoires, une telle démarche engage un travail dans trois directions à la fois complémentaires et interactionnelles qui renvoient chacune d'entre elles à un ensemble de champs d'application qui mettent en jeu le jeune dans ses relations avec différentes composantes de son environnement (Cf. schéma ci-contre).

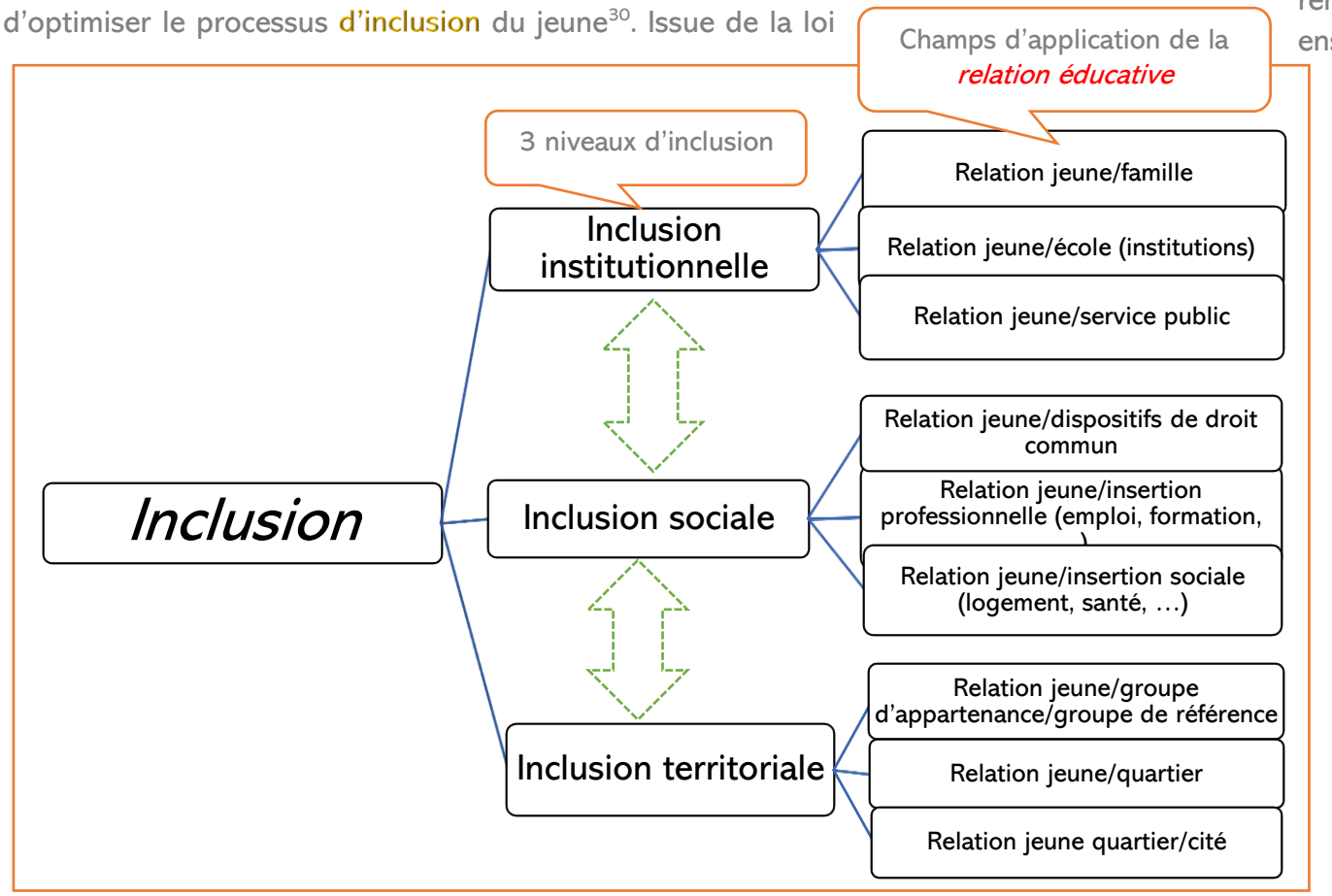

Le travail d'inclusion du jeune consiste principalement à venir interroger celui-ci dans ses rapports aux institutions, à la sphère familiale (autorité), aux dispositifs de droit commun, (…) afin de le mettre en situation de renégocier et se repositionner selon les attendus.

Ce travail de déconstruction-reconstruction des représentations et des postures repose en priorité sur la qualité de la relation éducative éducateur/jeune au sens où elle est définie dans les travaux de Joseph

[30] Cf. schéma départemental de la prévention spécialisée 2017-2022 : « *La Prévention Spécialisée est une politique d'investissement social et d'inclusion, tournée vers les jeunes qui se trouvent ou risquent de se trouver en marge des circuits d'intégration sociale* » ainsi les lois de 2005 sur l'égalité des chances et 2016 sur la protection de l'enfance.

Rouzel[31] et Philippe Gaberan[32] : *« elle constitue un temps et un espace où une personne requise pour ses compétences accompagne une autre personne (enfant ou adulte) à passer du vivre à l'exister. Il s'agit de l'aider à s'accepter telle qu'elle est pour advenir à ce qu'elle veut devenir, de lui apprendre à faire ses propres choix au regard de ses capacités et à se transformer en actrice de sa propre vie, de favoriser l'appropriation de soi par soi. Étayer ce passage du paraître à l'être emprunte les voies de la confiance, du rétablissement de l'estime de soi et de l'accès à l'autonomie ».* Difficile donc de concevoir le travail éducatif sans relation éducative. La fonction de centralité qu'elle occupe dans l'accompagnement du jeune vers son autonomisation lui confère un caractère à la fois fragile et puissant du fait de la confiance qu'il s'agit d'installer pour un temps toujours incertain.

Plus la relation éducative est « forte » et plus les impacts du discours éducatif sont importants du point de vue du changement attendu. Dans ce processus, le rapport à l'institution ou plus précisément la manière dont celle-ci est vécue par les publics occupe une large place dans les effets éducatifs attendus. Une institution reconnue et vécue comme étant légitime par les publics, vécue et incarnée par ses professionnels donnera plus de crédit et de force à la relation éducative et par extension aux possibilités de changement et d'autonomisation des jeunes.

L'inverse produira l'effet inverse. Et c'est bien ce qui pose problème aujourd'hui. Les institutions sont plutôt *discréditées*, voire en déclin[33], la parole publique est contestée, l'autorité est battue en brèche et les jeunes, pour paraphraser F. Dubet, sont de moins en moins enclin à échanger un service contre une relation éducative voire, à certains égards, appréhendent l'action éducative tel un marché obéissant à la logique de l'offre et de la demande avec tout ce que cela peut comporter sur le plan de mise en concurrence, de zapping, (…). Dans un tel contexte, le travail éducatif est rendu d'autant plus difficile. Il implique de faire appel à tout un ensemble de stratégies et de supports pour rendre possible une relation éducative, indispensable à l'ouverture du champ des possibles pour les jeunes dans des domaines aussi variés que l'insertion, les études, les relations intra-familiales, (…).

[31] Joseph Rouzel, *Les transferts de la relation éducative*, Dunod
[32] *La relation éducative*, Eres, 2003

[33] François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Seuil, 2002

↘ ÉLÉMENTS DE BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES

Les données présentées dans cette partie sont extraites du CRM[34], document-support d'évaluation des actions de l'association remis chaque année au département et dont l'architecture vient d'être actualisée. Le but ici n'est pas d'opérer une présentation exhaustive mais de faire ressortir les éléments saillants de notre activité.

RÉPARTITION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ : UNE BAISSE DU TRAVAIL DE RUE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE

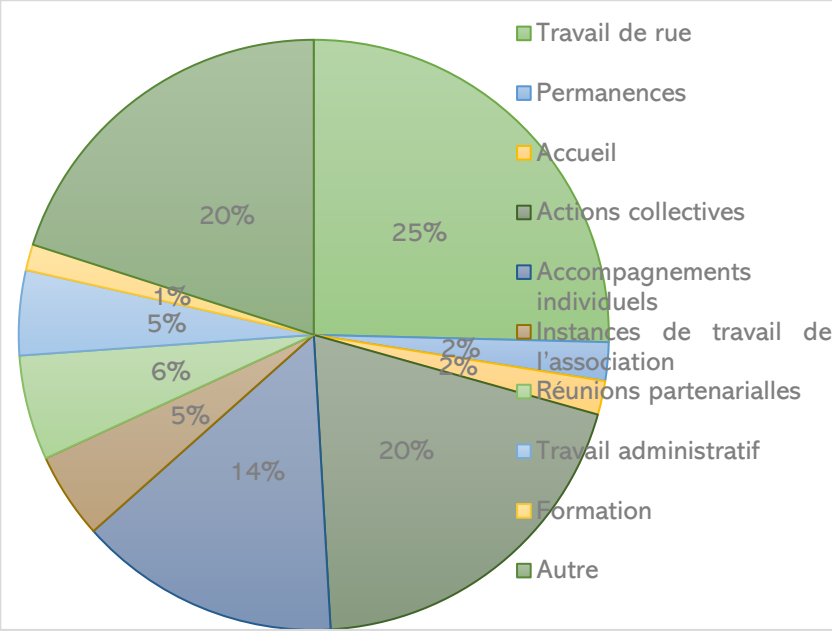

Le graphique ci-contre présence la répartition globale de l'activité du service. Le travail de rue est en légère baisse par rapport à l'année dernière. Il passe de 30 % à 25 % (- 5 %). Cette baisse s'explique principalement par les effets induits par la COVID 19.

Du côté du service, nous avons dû mettre en place plusieurs plans de continuité du travail (PCT) afin de respecter les consignes sanitaires nationales, ce qui nous ont conduit à passer par différentes étapes : confinement strict avec uniquement le télétravail, diminution partielle de l'activité, suspension des actions collectives (…), bref, il a fallu à chaque fois adapter l'organisation du service en fonction des restrictions sanitaires du moment afin de protéger au mieux notre personnel.

Du côté de l'environnement d'intervention, l'impact de la crise sanitaire s'est manifesté par un ralentissement de la dynamique partenariale et une présence moins forte des jeunes. Comme nous, la quasi-totalité des acteurs locaux ont dû procéder à une adaptation du fonctionnement de leurs services en faisant appel aux mêmes modalités : télétravail, distanciel, (…).

Le travail de rue s'est trouvé impacté par ces deux facteurs qui, d'un côté, ont conduit à sa diminution, de l'autre, ont généré une augmentation de la rubrique « autre », notamment du fait du télétravail. L'autre phénomène de compensation de cette baisse du travail de rue concerne les effectifs de jeunes rencontrés/accompagnés et un maintien des actions collectives à leur niveau habituel en dépit du contexte de crise.

[34] Compte-Rendu de Mission

LES ACTIONS COLLECTIVES : UNE ADAPTATION DU SUPPORT AU CONTEXTE DE CRISE

Sur l'exercice 2020, nous avons réalisé 98 actions collectives tout type confondu qui ont profité à 2 499 personnes[35] dont 56 % de jeunes distincts et 42 % de jeunes filles distinctes.

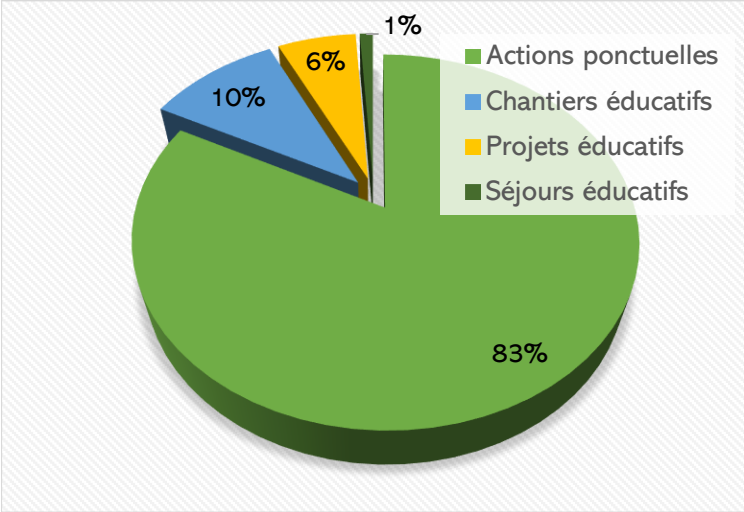

En termes de répartition par type, comme le montre le graphique ci-contre, les actions dites ponctuelles représentent 83 %[36]. La prédominance de ce support éducatif tient autant à la diversité et à l'agilité qu'il offre dans sa relation à l'exercice de la prévention spécialisée.

En effet, contrairement aux autres supports dont l'organisation s'inscrit sur un temps long du fait notamment de l'étape préparatoire qu'ils exigent, une action ponctuelle (sortie cinéma, karting, …) peut-être mobilisée à tout moment, en toute occasion et de façon très adaptée à la typologie du public bénéficiaire.

Les chantiers éducatifs qui sont mobilisés à la fois dans une logique d'inclusion sociale (au sens du travail éducatif sur la relation du jeune aux normes du travail) et d'inclusion territoriale au sens d'un travail éducatif sur la relation du jeune à son environnement immédiat, notamment lorsqu'ils sont réalisés sur site[37] représentent 10 % du volume global des actions réalisées. Ces supports qui ont été très mobilisés sur l'exercice 2020 du fait de la participation des jeunes aux opérations de solidarité ont concerné 119 jeunes distincts dont un tiers de filles (34 %).

LE PROJET *SOLID'AIR* : UN EXEMPLE D'ACTION DE SOLIDARITÉ

Suite à un diagnostic croisé des éducateurs intervenant sur les communes de Cenon-Floirac, notamment en travail de rue, nous avons pris la décision, en partenariat avec l'association ADEC[38], de créer un temps fort en cette fin d'année 2020.

L'objectif de cette action s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire qui a accentué davantage des problématiques observées dans les territoires dits « prioritaires ».

[35] À noter que dans ce nombre figure des personnes adultes impliquées notamment dans des actions de type développement social local, ou ce que nous appelons également des actions en pieds d'immeuble

[36] Cette catégorie comprend des actions de type sortie, animation de quartier (action en pied d'immeuble), …

[37] Chantiers peinture des entrées d'immeubles, nettoyage-propreté des abords des quartiers, (…) réalisés principalement avec les bailleurs sociaux

[38] Association Développement Échanges Culturels

Le diagnostic de départ

Un certain nombre de constats ont été dressés :

- Recrudescence des comportements à risque et conduites ordaliques.
- Tensions inter-quartiers (rixes), tensions croissantes avec les forces de l'ordre, utilisation de mortiers.
- Déscolarisation de nombreuses jeunes suite au confinement.
- Précarité croissante liée à la crise sanitaire.
- Isolement dû à une vie sociale limitée (couvre-feu).

Les objectifs sous-tendus par le projet

- Renforcer la relation éducative avec notre public.
- Engager un travail de prévention auprès des jeunes et des familles autour de la question de la manipulation des produits pyrotechniques (pétards, mortiers,).
- Fédérer un groupe de jeunes, identifiés comme pouvant poser des actes sur les territoires, autour d'une action éducative valorisante.
- Créer du lien intergénérationnel par l'échange et la discussion.
- Renforcer le partenariat avec des acteurs locaux majeurs, ADEC France, la M270[39] et Bordeaux Métropole.
- Sensibiliser les jeunes à l'insertion professionnelle (chantiers éducatifs).
- Sensibiliser les jeunes à la question de la solidarité et du « vivre ensemble » par le biais de la participation citoyenne.

Il s'agissait également d'être présents lors des réveillons de Noël et du 31 décembre afin de contribuer à l'apaisement des tensions constatées lors du travail de rue.

La réalisation du projet

Ce projet s'est déroulé sur 3 semaines sur les communes de Floirac et Cenon avec une participation forte des jeunes accompagnés par des éducateurs de l'AJHaG ainsi que des bénévoles et différents partenaires.

1ère semaine : mise en place d'un chantier éducatif avec 8 jeunes déscolarisés, éloignés de l'emploi et en situation d'isolement à la M270. Il s'agissait de récolter, trier et ranger des jouets, vêtements et livres.

2ème et 3ème semaine : mise en place d'un chantier dit *« contribution-rétribution »*. Lors de ce chantier, les jeunes accompagnés des éducateurs de l'AJHaG et les bénévoles ont trié puis distribué

[39] Structure municipale de la ville de Floirac chargée de mettre en œuvre des actions d'animation sociale et culturelle

des colis alimentaires et des cadeaux à des familles en situation de précarité sur les communes de Cenon et Floirac.

Le bilan de l'action

Il s'agissait tout d'abord d'impulser une véritable dynamique entre partenaires locaux (l'AJHaG, l'ADEC, M270, Relais Habitants, Bordeaux-Métropole) au service d'un projet mobilisateur de solidarité.

Cette action collective a donné lieu à une forte implication de par le nombre important de jeunes investis sur ce projet. Nous avons constaté que ce temps fort a permis de :

- Renforcer la relation éducative avec certains jeunes préalablement repérés en travail de rue (adhésion à l'accompagnement par les jeunes et leurs familles).
- Conforter notre présence au sein de nos territoires d'intervention.
- Mettre au centre la notion « travail » chez les jeunes participants aux chantiers éducatifs afin de favoriser leur intégration professionnelle.
- Identifier les difficultés et les problématiques de chaque participant en adaptant notre intervention éducative.

samedi 19 décembre 2020 — Bordeaux Agglo — 25

public

« Trans'Cub se trompe »

Il a beaucoup été question de l'association Trans'Cub ce vendredi. C'est en effet cette association qui a, la première, fait de l'eau son cheval de bataille. Plusieurs hommages lui ont été rendus. Mais unanimement, ses dernières prises de positions suscitent l'incompréhension, sinon la gêne (lire notre édition d'hier). Trans'Cub dénonce la caducité du contrat de l'eau (un nouveau round judiciaire est attendu dans le courant du premier semestre), les profits trop importants du délégataire pour la rallonge d'un an. Pour Alain Anziani : « Trans'Cub se trompe ». Une différence d'approche juridique : « Le service rendu doit être payé », caducité ou non. Quant à la rallonge d'un an accordé à Suez (pour toute l'année 2022, NDLR), elle s'impose : « On ne peut pas attendre. Sans avenant, le contrat s'arrête fin 2021, nous ne serons pas matériellement passés en régie à ce stade. Si on ne fait rien nous serons dans le vide. Nous allons vers la régie, je suis désolé que Trans'Cub ne voit dans cette régie la défense de l'intérêt public ».

uissances

Des jeunes se mobilisent pour les familles en difficulté

FLOIRAC-CENON Pendant plusieurs jours, huit adolescents et jeunes adultes, accompagnés par l'Association jeunesse Haute-Garonne, ont emballé des jouets

Comme Ceder (à gauche), plusieurs jeunes de 15 à 22 ans se sont impliqués pour le chantier éducatif. IMOGE G-C

Masqué jusqu'aux oreilles, les jeunes accompagnés par l'AJHag (Association jeunesse Haute-Garonne) sont plutôt studieux, en emballant les jouets avec leur papier cadeau brillant. Pendant ce temps, Fatima Sahi, la présidente de l'Adec (Association pour le développement et l'échange culturel) se pressent avec des éducateurs de l'association de prévention pour vider les chariots remplis des victuailles.

Jeudi dernier, à l'entrée de la M.270, esplanade des libertés, à Floirac, huit jeunes de la commune et de Cenon âgés de 15 à 22 ans sont mobilisés sur un chantier éducatif. Depuis plusieurs jours, ils trient et emballent jouets, livres et autres vêtements récupérés grâce aux dons et à des partenaires comme La Croix-Rouge Bastide, la Fondation Abbé Pierre, la boulangerie Le 48 ou la Rock School Barbey.

« Acteur » et « citoyen »

La semaine prochaine, il s'agira d'aller distribuer les cadeaux à différentes familles dans le besoin pour les fêtes de Noël. La crise ayant produit ses effets, les deux associations ont repéré un certain nombre de personnes tombées dans la précarité. « On cible une centaine de familles entre Floirac et Cenon », indique Fatima Sahi. « Beaucoup ont perdu leur emploi », enchaîne Mounir Kalef, de l'AJHag.

Sur la rive droite, elle accompagne au quotidien des adolescents en difficulté, « éloignés du droit commun » et des institutions, selon les termes de Karim Bouzaboun, un des éducateurs. Ce chantier est un moyen de « valoriser » cette jeunesse, certes en marge, mais qui sait s'investir. « On est sur un projet humanitaire et solidaire. On voit qu'ils sont impliqués pour aider les gens dans le besoin. Ces jeunes, qui posent parfois problème, peuvent être acteurs en tant que citoyens », estime-t-il.

« Je suis content d'être là et de faire des cadeaux pour les enfants. Je vais voir avec l'équipe pour aller les distribuer », détaille Ceder Ronaldo, un de ces jeunes de 18 ans.

Ce week-end, les deux structures iront livrer les colis alimentaires.

Émilien Gomez-Cabot

Du retard au pont de La Palombe

BORDEAUX Un problème d'acheminement de la charpente repousse les travaux

Un gros chantier était prévu dans la nuit de vendredi à samedi entre le quartier Armagnac et la rue Amédée-Saint-Germain. Bordeaux Euratlantique devait y assembler les six derniers caissons constituant la charpente métallique de ce qui sera le pont de La Palombe. Mais ces travaux ont dû être reportés. Le convoi exceptionnel acheminant les deux derniers

secteur naturel de 95 hectares au nord de Bordeaux. La concertation sur le projet initial qui prévoyait notamment des logements a donc été annulée. Celui-ci sera entièrement revu et corrigé. À suivre.

Au revanche, le conseil a voté le

- Faire évoluer la relation éducative en projet de groupe (séjours, actions ponctuelles, …).
- Faire émerger chez les jeunes un esprit de solidarité et d'engagement citoyen envers les familles en situation de précarité (sentiment de valorisation où plus de 200 colis ont été livrés).
- Améliorer les relations habitants-jeunes par la rencontre (distribution).
- Échanger avec les jeunes sur la question des réveillons de fin d'année (sensibilisation aux dangers liées à l'utilisation des produits pyrotechniques).

Les perspectives

Il nous semble que ce projet a répondu aux attentes de nombreux habitants suite aux retours positifs que nous avons pu recueillir dans nos territoires d'intervention.

Aujourd'hui, par le biais de l'ADEC et le Collectif de la Piraterie, nous bénéficions d'une collecte alimentaire tous les jeudis. Il s'agit désormais de pérenniser le projet en impliquant des jeunes et des habitants dans le cadre de la distribution de colis alimentaires et de les rendre acteurs de ce projet.

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Une action de prévention qui n'aurait pour tout objectif que la mise en conformité sociale ne présenterait aucun intérêt éthique. En effet, l'objectif principal des équipes éducatives est bien de permettre à chaque individu de se définir, certes au milieu de son groupe de pairs, mais également dans un groupe élargi à d'autres acteurs dans la perspective d'un développement personnel au sein d'un système social. Il s'agit de mettre le jeune en situation de comprendre le système auquel il appartient en lui donnant les moyens de trouver en lui les ressources nécessaires pour agir sur ce même système. L'objectif est bien d'aller vers la prise en charge du milieu par lui-même, vers une participation de chacun au développement de la vie sociale, au moins de son lieu de vie.
Aider les jeunes à se mobiliser de façon positive sur un territoire pour promouvoir ce dernier et modifier son image de territoire disqualifié est un pari important pour les équipes éducatives en prévention spécialisée. Si nos actions se dirigent principalement vers les jeunes en difficulté, elles s'appuient toutefois sur des stratégies centrées sur la ou les dynamiques d'un quartier, d'une commune. Nos actions prennent donc racines dans la vie quotidienne des habitants. Cette conception sous-entend que les solutions aux demandes et problèmes posés par les jeunes viendront des jeunes eux-mêmes, en parallèle d'une mobilisation de leur environnement.

Conformément à la démarche participative d'un projet de développement social territorial, et en nous appuyant sur la légitimité acquise auprès des jeunes, des familles, des partenaires, nous proposons des projets favorisant la mobilisation, la responsabilisation et la prise d'initiative des jeunes et des adultes. Cet axe de travail nous oblige à nous inscrire dans la Politique de la Ville et ses différents dispositifs afférents tout en nous appuyant sur les ressources partenariales quand celles-ci sont possibles.

Concrètement, nous poursuivons des efforts commencés depuis longtemps déjà pour mettre en place des actions liées au développement social local. Nous faisons référence ici à nos actions pour impliquer les groupes de jeunes et leurs familles dans l'organisation de repas ou de fêtes de quartiers, à leur participation aux réunions publiques, leur implication dans la vie associative et citoyenne. Néanmoins, ce travail collectif suppose une attention toute particulière aux individus, ce qui permet à la prévention spécialisée d'accomplir une de ses missions qui est l'accompagnement éducatif des jeunes dans leurs demandes individuelles. Cette année 2020 a été grandement perturbée par un contexte social très défavorable à nos pratiques professionnelles, notamment dans l'implication de jeunes dans des actions de développement social. Les deux équipes éducatives ont cependant trouvé l'espace et l'énergie pour mobiliser quelques jeunes gens et jeunes filles dans ce type d'actions. Nous citerons en exemple quelques actions comme les *Paniers Solidaires*, les *Masques Solidaires*, *Cahiers et Crayons pour tous*, etc. Les bienfaits de cette dynamique contextualisée tant au niveau de notre public que des familles et des liens partenariaux doivent nous servir d'enseignement et nous maintenir dans une démarche toujours plus innovante.

LES PUBLICS : JEUNES RENCONTRÉS/JEUNES ACCOMPAGNÉS

Sur l'année 2020, les équipes éducatives ont rencontré[40] 1988 jeunes dont 40 % de filles et accompagné[41] 794 jeunes dont 39 % de filles. Plus des deux-tiers des jeunes ont été rencontrés dans le cadre du travail.

↘ Les jeunes rencontrés selon la tranche d'âge. Comme le montre le graphique ci-contre, les deux tranches d'âge les plus représentées parmi les jeunes rencontrés sont celles des 14-21 ans (59 %), avec une légère prévalence pour les 14-17 ans (29 %).

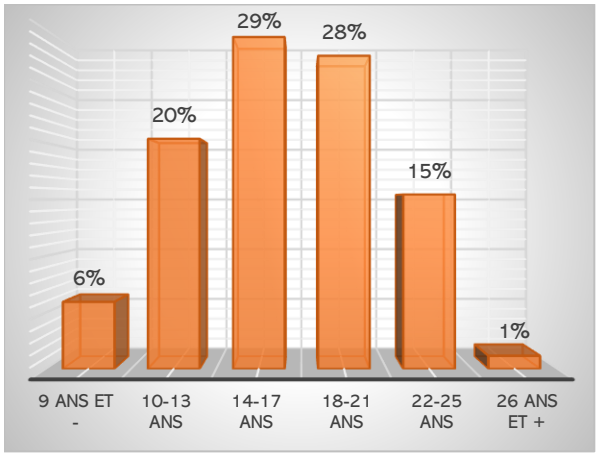

La prédominance de cette tranche d'âge qui correspond à la période de l'adolescence et de l'entrée dans l'âge adulte (jeunes adultes) s'explique par différents facteurs : l'échec scolaire, l'entrée sur le marché de l'insertion sociale et professionnelle pour cette partie de la jeunesse qui n'a pu poursuivre ses études après 16 ans (fin de la scolarité obligatoire), etc.

↘Les jeunes accompagnés. La tranche d'âge des 14-17 ans est la plus importante parmi les jeunes accompagnés (42 %). Ceci s'explique par la stratégie de rajeunissement des publics mise en œuvre par le service conformément aux orientations du SDPS[42].

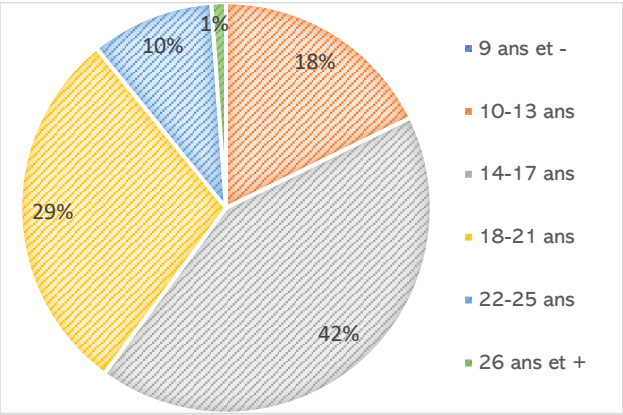

L'inclusion institutionnelle constitue l'axe opératoire le plus mobilisé pour cette tranche d'âge qui est encore scolarisée. Le travail éducatif consiste donc à agir principalement sur le triptyque jeune/institution, scolaire/famille afin de permettre aux jeunes d'améliorer la relation jeunes/école et par voie de conséquence le travail scolaire et les résultats associés.

[40] Selon la définition du CRM (Compte Rendu de Mission) : Jeune a minima identifié et rencontré plusieurs fois, avec lequel l'association a eu plusieurs échanges (qu'il bénéficie ou non d'un accompagnement). Les « contacts » ne sont pas comptabilisés ici (= rencontre sans suite)

[41] Jeune accompagné individuellement, en demande d'un soutien éducatif personnalisé autour de son projet ou de problématiques définies, ou dans le cadre de la protection de l'enfance (accompagnement identifié et validé en instance de régulation ou par le chef de service ou le directeur) -Cf. CRM

[42] Schéma Départemental de la Prévention Spécialisée

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

- LE PERSONNEL ET LES STAGIAIRES
- LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PERSONNEL ET LES STAGIAIRES

ARRAD Hicham	Éducateur Spécialisé
ARRIZABALAGA Morgane	Stagiaire ES 2020-2021
BLANCHARD Alice	Éducatrice
BOUAJAJ Faysal	Chef Service Éducatif (tps partiel)
BOUAYADANE Jihane	Secrétaire (tps partiel)
BOULAHOUAL Mohamed	Directeur
BOUZABOUN Karim	Éducateur
CHAOUCHI Nassima	Éducatrice
CIONA Frédérique	Secrétaire Comptable (tps partiel)
COULLET Lucie	Éducateur Spécialisée
DAIMALLAH Yamina	Éducatrice Spécialisée
DE SOUZA CORNELIS Lisa	Éducatrice Spécialisée
DEBOCQ Ezilda	Stagiaire ES 2019-2020
DJEBAILI Fethi	Éducateur
DUCONSEIL Carole	Éducatrice Spécialisée
DUMAS Nelly	Éducatrice Spécialisée
EL MOUTAKKAF Mohammed	Éducateur Spécialisé
FERRANDO Annie	Secrétaire (tps partiel)
GAUTHIER Karine	Secrétaire
G'BAMY Mathias	Éducateur Spécialisé
JOBERT Paul	Éducateur Spécialisé
KHALEF Mounir	Éducateur Spécialisé
LALANNE Karelle	Psychologue (tps partiel)
LASFAR Sara	Stagiaire ES 2020-2021
LECLERCQ Vincent	Éducateur
MAZOU Myriam	Éducatrice Spécialisée
MEYER Elisabeth	Secrétaire Comptable (tps partiel)
MOUFTAH Abdelilah	Éducateur Spécialisé
MRAD Rami	Éducateur
NDIAYE Abdoulaye	Chef de Service Éducatif
NDIAYE Ramata	Éducatrice
NOELLE Camille	Éducatrice Spécialisée
NOVELLA Marina	Cheffe Service Éducatif (tps partiel)
PANNUTI Marion (apprentie)	Apprentie Éducatrice Spécialisée
PICHOU Teddy (stagiaire)	Stagiaire ES 2020-2021
REY Guillaume	Éducateur
RIGAUT Sylvaine	Cheffe de Service Administratif & Financier
RONTEIX Marina	Stagiaire ES 2020-2021
ROUSSEL Maud	Éducatrice Spécialisée
SAHRAOUI Maëva	Éducatrice Spécialisée
TABBIZA Latifa	Éducatrice

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres élus (AG du 09/10/20)

BELFQUIH	Driss
DELLES	Jean
DOQUET	Régis
FAZANI	Mohamed
GHALI	Miloud
KECHICH	Abdelkader
KHADRAOUI	Mohamed
MALLARD	Amina
SABI	Fatima
SEGUIER	Bernard

Membres de Droit

- Conseil Départemental de la Gironde
  - ◊ **M. GLEYZE,** Président
  - ◊ **Mme AUDOIT,** Directrice Générale Adjointe Chargée de la Jeunesse, de l'Éducation, des Sports et de la Vie Associative
  - ◊ **Mme CERVELLE,** Directrice de la Direction Jeunesse de l'Éducation et de la Citoyenneté
- Caisse d'Allocations Familiales : **Mme MANSIET,** Directrice
- Tribunal pour Enfants-secteur Lormont : **M. GERBLER,** Vice-Président et Coordonnateur
- Conseillers Départementaux : **Mme DEXPERT, Mr TOUZEAU**
- Municipalités ci-dessous :

Composition du Bureau (CA du 27/10/2020)

Président :	DOQUET Régis
Vice-Présidente :	MALLARD Amina
Vice-Président :	KHADRAOUI Mohamed
Trésorier :	GHALI Miloud
Secrétaire :	BELFQUIH Driss

LORMONT

JEAN TOUZEAU
Maire &
Conseiller Départemental

REPRÉSENTANTS :
◊ **MME DIAGNE**
◊ **M. ACHRIT**

CENON

JEAN-FRANÇOIS EGRON
Maire

REPRÉSENTANTES :
◊ **MME ALVEZ**
◊ **MME GÜNDER**

FLOIRAC

JEAN-JACQUES PUYOBRAU
Maire &
Conseiller Départemental

REPRÉSENTANTS :
◊ **MME LACUEY**
(Conseillère Départemental)
◊ **M. SAILHAN**